

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00069
Propriétaire(s) : Teresa et Zbigniew Hauderowicz
Emplacement : 165 (57), chemin Constance Lake
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 21, concession 4
Zonage : R4
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession. Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 50 mètres sur le chemin Constance Lake sur une profondeur de 160 mètres. Sa superficie sera de 8 000 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 57, chemin Constance Lake.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 409 mètres sur le chemin Constance Lake sur une profondeur de 608 mètres. Sa superficie sera de 348 000 mètres carrés. Cette parcelle est occupée par la maison isolée existante située au 165, chemin Constance Lake.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.